

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-les-Plaines, tenue dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, 561 rue Principale, St-Edmond-les-Plaines le lundi, 27 mai 2019 à 19 H 00.

PRÉSENCES : Monsieur Rodrigue Cantin, Maire
Madame Carolle Bouchard, Conseillère
Monsieur Maxime Lapointe, Conseiller
Madame Josée Lavoie, Conseillère
Madame Martine Verville, Conseillère

ABSENT : Monsieur Tony Paré, Conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Nadia Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Présentation des États financiers 2019 – Firme Mallette
- 3.2. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- 3.3. Services Experts-Conseils AquaTer-Eau inc.
- 3.4. Soumission Surveillance des travaux amélioration aux installations de production d'eau potable
- 3.5. Soumission travaux amélioration aux installations de production d'eau potable
- 3.6. Engagement journalier
- 3.7. Assainissement des eaux usées – Démarches complémentaires

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 H 00, le Maire, Monsieur Rodrigue Cantin, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

127-05-19

Il est proposé par Monsieur Maxime Lapointe, appuyé par Madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de St-Edmond-Les-Plaines accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Validation de l'avis de convocation

128-05-19

Il est proposé par Madame Josée Lavoie, appuyé par Monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'avis de convocation a été signifié à tous les membres, conformément à l'article 152 du Code municipal, L.R.Q. c. C-27.1, et constat unanime est fait par tous les membres;

QUE les membres considèrent l'avis de convocation bon et valable.

3. RÉOLUTIONS

3.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2018 – FIRME MALLETTE

129-05-19

Il est proposé par Madame Martine Verville, appuyé par Madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter les états financiers de 2018 tels que présentés par Monsieur Camil Tremblay, de la firme Mallette SENCRL.

3.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 120 198 \$;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

130-05-19

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Josée Lavoie, appuyé par Madame Martine Verville et résolu unanimement et adopté que la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

3.3 SERVICES EXPERTS-CONSEILS AQUATER-EAU INC.

131-05-19

Il est proposé par Monsieur Maxime Lapointe, appuyé par Madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la proposition d'Experts-Conseils AquaTer-Eau inc. au montant de 34 480\$ taxe en sus pour les services professionnels en hydrogéologie ainsi que les travaux de puisatiers pour la réhabilitation du puit PU-1.

3.4 SOUSSION SURVEILLANCE DES TRAVAUX AMÉLIORATION AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté conditionnellement la soumission « Surveillance des travaux amélioration aux installations de production d'eau potable » par la résolution 74-04-2019 à la Firme Stantek;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 253-2019 afin d'augmenter la dépense;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1076 alinéa 1, du Code Municipal, malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas à accepter le règlement 253-2019;

132-05-19

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Maxime Lapointe, appuyé par Madame Martine Verville, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission telle que présentée par la firme Stantec pour un montant de 36 209.08 \$ taxes comprises.

3.5 SOUSSION TRAVAUX AMÉLIORATION AUX INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté conditionnellement la soumission « Surveillance des travaux amélioration aux installations de production d'eau potable » par la résolution 74-04-2019 à la Firme Stantek;

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté le règlement 253-2019 afin d'augmenter la dépense;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1076 alinéa 1, du Code Municipal, malgré toute disposition inconciliable, le conseil peut modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation n'a pas à accepter le règlement 253-2019;

133-05-19

Il est proposé par Madame Josée Lavoie, appuyé par Madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'accepter la soumission telle que présentée par Construction Bon-Air inc. pour un montant de 373 093.88 \$ taxes comprises.

3.6 ENGAGEMENT JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE le poste de journalier est vacant depuis l'automne 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un affichage de poste ainsi qu'à un processus d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a fait la recommandation de procéder à l'embauche;

134-05-19

Il est proposé par Madame Martine Verville, appuyé par Madame Carolle Bouchard, et résolu à l'unanimité des membres présents :

DE sélectionner Monsieur Francis Bernard au poste de journalier.

3.7 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – DÉMARCHES COMPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis une correspondance le 10 novembre 2014 disant que la municipalité doit se conformer d'ici 31 décembre 2020 au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le conseil municipal a accordé à la Firme Stantec Experts-conseils Itée, le mandat d'effectuer les études préliminaires dans l'assainissement des eaux usées le 07 décembre 2015;

ATTENDU QUE la Firme Stantec a déposé les études préparatoires – Mise aux normes des ouvrages d'assainissement des eaux usées de la municipalité le 12 décembre 2018 pour approbation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le 9 mai dernier, le ministère a émis des recommandations sur lesdites études préparatoires;

ATTENDU QUE la Firme Stantec expert-conseil doit modifier le rapport d'études préparatoires et de revoir les paramètres de conception ;

135-05-19

Il est proposé par Madame Martine Verville, appuyé par Monsieur Maxime Lapointe, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER la demande d'ajustement de budget de la Firme Stantec de 15 000 \$ taxe en sus afin de réaliser la révision des études préparatoires comme demandé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

136-05-19

Il est proposé par Madame Josée Lavoie, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la présente assemblée soit et est levée à 19 h 50.

M. RODRIGUE CANTIN
Maire, Municipalité de St-Edmond-les-Plaines

MME NADIA GENEST
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Rodrigue Cantin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Rodrigue Cantin,
maire